

CANADA COALS AND RAILWAY CO'Y

(RESPONSABILITÉ LIMITÉE.)

R. WILSON SMITH, Courtier en Placements,

1724 RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

E. W. WILSON & CIE, Banquiers et Courtiers,

96 BROADWAY, NEW-YORK.

— OFFRENT A SOUSCRIPTIONS —

\$130,000 PREMIERE HYPOTHEQUE 6 POUR CENT

OBLIGATIONS, REMBOURSEMENT-OR, 40. ANS, D'UNE VALEUR AU PAIR DE \$1000 CHACUNE

EMISES PAR LA COMPAGNIE CI-DESSUS A

92½ P. C. PORTANT INTERET DEPUIS LE 1er NOVEMBRE 1893.

— LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES PAR —

LA BANQUE MOLSON de MONTREAL

Des souscriptions seront reçues par la Banque Molson aux conditions ci-dessus jusqu'au 25 janvier inclusivement. Les demandes doivent être accompagnées d'un cheque de 10 pour cent de la valeur au pair des obligations payables à la Banque Molson. La balance avec l'intérêt échue sera due et payable sur livraison des obligations.

Réserve est faite du droit de réduire ou rejeter les souscriptions. Les montants reçus à compte des souscriptions rejetées seront remboursés. Des formules de demande peuvent être obtenues de la Banque Molson, R. Wilson Smith et E. W. Wilson & Co.

Parmi les membres du Bureau de Direction et les plus forts actionnaires et porteurs d'obligations de la compagnie se trouvent les financiers et hommes d'affaires bien connus dont voici les noms :

A. F. GAULT, Montréal, Directeur.

R. L. GAULT, Directeur.

SIR JOSEPH HICKSON.

EDWIN HICKSON (Hanson Bros., Montréal), Directeur.

J. H. EWING, Montréal, Directeur.

JAMES O'BRIEN.

WALTER WATSON, Agent à New-York de la Banque de Montréal.

F. WOLFERSTAN THOMAS, Montréal.

W. M. RAMSAY, Montréal.

WALTER DRAKE, Montréal.

SAMUEL CARSLY, Montréal.

ED. W. WILSON, New-York.

C. A. COFFIN, Président de la General Electric Company, New-York.

GEO. W. STOCKLY, ancien Président de la Brush Electric Company, Cleveland.

SAMUEL FINLEY, Montréal, Président.

FIDEL-COMMISS FOR LES PORTEURS D'OBLIGATIONS,

La MONTREAL SAFE DEPOSIT CO.

Demande d'inscription des obligations à la cote de la Bourse de Montréal sera faite en temps opportun.

La compagnie a été organisée en 1892, d'après les lois de la Nouvelle-Ecosse. Elle possède une charte spéciale du gouvernement de cette province, qui lui accorde des privilèges très étendus, comprenant le droit d'exploiter les mines de transporter et de vendre le charbon, de construire et de mettre en opération ses propres chemins de fer, ses barges à vapeur, etc.

Elle a acquis par achat des différents propriétaires de houillères et de terrains houillers, les charbonnages connus sous le nom de Joggins Mines, Patrick Mine, Cruishank ou Milner Mine avec les grands charbonnages connus sous le nom de Nova Scotia Coal & Railway Company ou si l'on veut, les charbonnages Leckie et McNaughton.

Elle est aussi devenue propriétaire d'une réunion de terrains houillers d'environ quinze milles carrés et elle possède aussi un abondant approvisionnement de bois de service, sur ses propres terres, pour les besoins futurs de ses mines.

Les géologues experts, les ingénieurs des mines et les inspecteurs du département des mines de la Nouvelle-Ecosse et du Bureau d'Exploitation géologiques du gouvernement du Canada s'accordent à dire dans leurs rapports que ces terrains contiennent des mines presque inépuisables de charbon d'excellente qualité tant pour la production de la vapeur que pour le chauffage des maisons.

La Compagnie possède à titre de propriétaire et exploite une ligne de chemin de fer, à voie de la largeur réglementaire (Standard Gauge), parcourant toute la longueur des terrains houillers, de leur front à la Baie de Fundy à leur limite Est, touchant à la ligne principale du Chemin de Fer Intercolonial à Maccan. Elle possède aussi, sur la Baie de Fundy, à l'joignant ses mines, un quai en propre, pour l'exportation de ses charbons.

L'incorporation et l'organisation de la Compagnie, la prise du titre des Mines et des Chemins de fer, la jouissance des franchises et des privilèges de la Compagnie et la validité légale de ses émissions de valeurs et obligations ont été étudiées et reconnues par d'éminents hommes de loi de la Nouvelle-Ecosse et de Montréal, parmi lesquels on peut citer l'honorable juge Henry, ci-devant de MM. Henry, Harris et Henry de Halifax.

Capital-actions de la Compagnie	\$1,500,000
De ce montant sont tenues en réserve pour l'utilité future de la Compagnie	750,000
Laisant au capital-actions	750,000
Emission totale des premières Obligations, 6 p.c., Remboursement-Or	750,000

Ces obligations portent intérêt au taux de 6 p.c. par année, payable le 1er Mai et le 1er Novembre à la Banque de Montréal ou à l'Agence de la Banque à New-York, au choix des détenteurs des coupons.

Le Bureau des Directeurs et leurs amis, possédant déjà plus de la majorité des actions et des capital-actions émis par la Compagnie se sont aussi assurés par achat de \$620,000 d'obligations.

Nous offrons aujourd'hui à la souscription, la balance, soit \$130,000 d'obligations.

Les obligations sont datées du 1er novembre 1892 et deviendront remboursables le 1er novembre 1932. Elles sont émises sous forme de coupons, le principal et l'intérêt payables en or.

Au cas où serait enlevé le droit américain de 75 cents par tonne, il est évident que cette Compagnie trouverait un marché considérable sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, vu qu'elle possède tous les avantages exceptionnels, ses propriétés étant plus près (en certains cas) de plusieurs centaines de milles que les autres mines de la Nouvelle-Ecosse, et ayant un accès direct à la côte de la Nouvelle-Angleterre, par la route de l'intérieur, qui est beaucoup plus courte et plus sûre que toute autre.

Bien que l'abrogation de ce droit doive être d'un grand avantage pour la Compagnie et augmenter ses profits, le succès futur de la Compagnie ne dépend pas de cette abrogation, car elle fait déjà un commerce qui va toujours en augmentant dans notre propre pays ; et, durant l'année écoulée, elle a rempli des contrats pour l'approvisionnement régulier du charbon du Pacifique Canadien, du chemin de fer Intercolonial et d'autres grands consommateurs de la Nouvelle-Ecosse et d'autres parties du Canada, où elle a maintenant un marché profitable.

La lettre suivante de M. H. F. Torrey, qui, durant neuf ans a été l'ingénieur en chef des mines de la Compagnie du chemin de fer Delaware & Hudson, et qui a agi comme vice-président et gérant général de cette compagnie au cours de certaines améliorations aux mines, comprenant l'ouverture d'un nouveau puits, certifie comme suit de la capacité de rendement des propriétés houillères et de chemin de fer de cette compagnie.

New-York, 5 janvier 1894.

MESSIEURS—En réponse à votre demande de renseignements en date du 4 courant, je suis heureux de pouvoir dire que les terrains houillers de la Canada Coals and Railway Company contiennent un approvisionnement pratiquement inépuisable de charbon de la meilleure qualité, avec des avantages si exceptionnels pour l'expédition par chemin de fer et par eau qu'ils ont un marché ouvert pour leurs rendements, à des prix très rémunérateurs.

Les analyses qui ont été soumises démontrent toutes que c'est un excellent charbon pour la production de la vapeur et l'usage domestique, et il produit un coke dur, ferme, de qualité supérieure.

Le travail de l'année qui vient de finir a été, en grande partie, un travail de développement et d'amélioration entraînant de grandes dépenses pour se préparer à toute augmentation de rendement.

Le travail de l'année, néanmoins, sous le présent bureau de direction, donne une augmentation de plus de cinquante pour cent dans la production toute cette quantité a été vendue à des prix satisfaisants : il a été réalisé une somme de \$185,000 et aucune mauvaise dette n'a été encourue.

De grandes améliorations ont été faites au tout principal du chemin de fer et au quai d'expédition de la compagnie. On a rendu plus faciles et plus économiques la manipulation et l'expédition du charbon. On est à se procurer un matériel et un pouvoir additionnels pour augmenter le rendement.

Parmi les nombreuses améliorations d'installations, la plus importante est l'ouverture d'une nouvelle galerie dont on a commencé à extraire le charbon. Le charbon de ce nouveau puits étant à peu de profondeur et porté très vite à la surface par l'ascenseur, est extra-it aux plus bas prix de revient. Ce charbon est clair, ferme et beaucoup plus inné. Cet e nouveau mine sera l'une des plus profitables de l'exploitation durant cette année et pour plusieurs années à venir. Les mines sont maintenant en état de rendre le double de ce qu'ont jamais pu obtenir les propriétaires précédents.

Dans ces conditions la compagnie est en mesure de faire des gains plus considérables, et je n'hésite pas à déclarer que son exploitation donnera des profits satisfaisants aux actionnaires, en payant en même temps toutes les dépenses des services et l'intérêt sur ses obligations. Votre obéissant serviteur,

H. F. TORREY